

Département des Bouches du Rhône

**Enquête publique relative à la demande présentée par la
société SOTRECO en vue d'augmenter la capacité de
traitement de son unité de compostage de boues de
stations d'épuration et de déchets verts sise sur le
territoire de la commune de Châteaurenard**

du 31 août 2020 au 30 septembre 2020

1^{ère} partie

Rapport du Commissaire Enquêteur

Commissaire enquêteur

Georges Mazuy

Ingénieur Divisionnaire

des Travaux Publics de l'Etat

en retraite

SOMMAIRE DU RAPPORT

- 1. Objet et justification de l'enquête	page 3
- 2. Nomination du commissaire enquêteur	page 3
- 3. Arrêté de mise à l'enquête	page 4
- 4. Publicité et information du public	page 4
- 5. Organisation et déroulement de l'enquête	page 5
- 6. Composition du dossier mis à l'enquête	page 7
- 7...Description sommaire de l'installation et du fonctionnement	page 9
- 8. Avis des personnes publiques ou organismes associés	page 10
- 9. Les observations reçues au cours de l'enquête	page 13
9.1 Registre de Châteaurenard	page 13
9.2 Registre de Noves	page 22
9.3 Registre d'Avignon	page.23
9.4 Registre dématérialisé	page.23
- 10. Analyse des observations	page 33
- 11. Clôture du rapport	page 42

1 Objet et justification de l'enquête

La société SOTRECO exploite une unité de traitement par compostage des boues de station d'épuration et de déchets verts sise sur la commune de Châteaurenard, Zone industrielle des Iscles, avenue des Confignes.

Cette société désire augmenter la capacité de traitement de ses installations

L'autorisation actuelle de capacité de traitement est de 189 tonnes/jour.

Compte tenu du potentiel de ses installations, la société SOTRECO souhaite porter cette capacité à 255,5 tonnes par jour.

L'augmentation de cette capacité de traitement nécessite une enquête publique.

Les activités projetées, incluses dans le dossier de demande du pétitionnaire, relèvent du régime d'autorisation des établissements classés (ICPE) en application de l'article L 512-1 du code de l'environnement

- Valorisation ou mélange de valorisation et d'élimination de déchets non inertes
- Installations de compostage de déchets non dangereux ou de matière végétale ayant le cas échéant, subi une étape de méthanisation (production de compost NFU 44095)

Compostage de fraction fermentescible de déchets triés à la source ou sur le site, de de boues de station d'épuration des eaux urbaines, de papeteries, d'industries agroalimentaires (production de compost NFU 44051)

Le dossier est donc soumis à enquête publique dans les formes prévues en application des articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement

2 Nomination du commissaire

Par décision n° E20000035/13 du 13 juillet 2020 (annexe n°1) le commissaire enquêteur a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Marseille et le Président du tribunal administratif de Nîmes pour conduire l'enquête publique ayant pour objet la demande présentée par la société SOTRECO, en vue d'augmenter la capacité de traitement de son unité de compostage sise sur la commune de Châteaurenard.

3 Arrêté de mise à l'enquête

Le 7 août 2020, le Préfet des Bouches du Rhône prend un arrêté portant ouverture et organisation d'une enquête publique relative à la demande présentée par la Société SOTRECO en vue d'augmenter la capacité de traitement de son unité de compostage de boues de stations d'épuration et de déchets verts sise sur le territoire de la commune de Châteaurenard (annexe n°2)

Cet arrêté définit notamment

- Les dates de l'enquête
- Les lieux et horaires de consultation des dossiers par le public
- Les lieux et horaires des permanences du commissaire enquêteur
- Les mesures de publicité de l'enquête

4 Publicité et information du public

La publicité et l'information du public ont été assurées selon les modalités définies à l'article 4 de l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête publique.

- a. Par l'affichage de l'avis d'enquête dans les 3 mairies concernées (Châteaurenard, Noves et Avignon).
- b. Par l'affichage de l'avis à proximité de l'unité de traitement en un lieu visible de la voie publique.
- c. Par publication dans deux journaux d'annonces légales de cet avis quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de cette enquête.

L'avis affiché ou publié est conforme aux dispositions réglementaires (annexe n° 3)

L'exécution de toutes ces formalités a été vérifiée par le commissaire enquêteur, soit sur place pour les affichages en mairies et dans divers lieux, soit par la fourniture des publications ou des attestations correspondantes (annexes n° 3.1 et 3.2)

Il faut également ajouter que la publicité a été assurée sur le site internet de la préfecture des Bouches du Rhône qui permettait de visualiser les pièces du dossier soumis à l'enquête publique

5 Organisation de l'enquête et son déroulement

En application de l'arrêté préfectoral, l'enquête s'est déroulée du lundi 31 août 2020 au 30 septembre 2020.

Les dates et horaires des permanences ont été fixés après consultation du commissaire enquêteur.

Les dates et horaires ont été répartis pour toucher un maximum de public.

Onze permanences se sont tenues dans les différentes mairies :

Châteaurenard

- Le lundi 31 août 2020 de 8h30 à 12h
- Le mardi 8 septembre 2020 de 14h à 17h30
- Le jeudi 17 septembre 2020 de 8h30 à 12h
- Le vendredi 25 septembre de 8h30 à 12h
- Le mercredi 30 septembre de 14h à 17h30

Avignon

- Le mercredi 2 septembre 2020 de 9h à 12h
- Le jeudi 17 septembre 2020 de 14h30 à 18h
- Le lundi 28 septembre 2020 de 13h30 à 16h30

Noves

- Le jeudi 3 septembre 2020 de 8h30 à 12h
- Le mercredi 16 septembre 2020 de 8h30 à 12h
- Le mardi 29 septembre 2020 de 13h30 à 16h30

Le commissaire enquêteur a été correctement accueilli et a pu disposer d'un bureau indépendant et de l'assistance permanente du secrétariat des différentes communes.

Les gestes barrières ont été respectés. Toutes les personnes reçues étaient dotées d'un masque.

L'enquête s'est déroulée sans incident, à l'exception de la permanence d'Avignon du jeudi 17 septembre qui a été écoutée en raison de la fermeture exceptionnelle de la mairie à 16h30 (au lieu de 18h) en raison de la crise sanitaire

À noter également que le registre de Châteaurenard était complètement rempli le 29 septembre 2020. Sur instruction de la préfecture consultée au préalable par la mairie, des feuillets mobiles ont été insérés et numérotés et paraphés par l'adjoint au maire. Il aurait été préférable d'ouvrir un 2^{ème} registre afin d'éviter que des feuilles volantes se dispersent.

Au cours de cette enquête,

- 25 personnes (ou groupe de personnes) ont été reçues lors des permanences du commissaire enquêteur à Châteaurenard, et toutes les observations enregistrées ont été écrites par les intéressés
- 2 personnes ont été reçues à Avignon. Leurs observations avaient été écrites les jours précédents.
- 37 observations sur le registre en dehors des permanences à Châteaurenard, les courriers ayant été annexés au registre d'enquête.
- 2 personnes ont écrit leurs observations sur le registre de Noves
- 4 observations sur le registre en dehors des permanences à Avignon
- 71 observations ont été reçues sur le registre dématérialisé (DEMAT) mis en place par la préfecture
- Aucune observation n'a été reçue via l'adresse internet mise à disposition par les communes

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, des contacts ont été pris avec le maître d'ouvrage, la SOTRECO, sur le site, ce qui a permis de visiter les lieux et de discuter avec les principaux dirigeants de cette entreprise.

Le dossier « papier » a été transmis au commissaire enquêteur par la préfecture des Bouches du Rhône.

Auparavant, le dossier avait pu être consulté sur le site internet de la préfecture.

Le dossier a fait l'objet d'un examen préalable par le commissaire enquêteur. Les lieux ont été visités.

Postérieurement à l'enquête, l'ensemble des observations recueillies lors de l'enquête a été transmis au maître d'ouvrage, ce qui a valeur de procès-verbal de synthèse.

Le maître d'ouvrage a fait parvenir sa réponse (annexes n° 4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.5)

6 Composition du dossier mis à l'enquête

Outre le dossier proprement dit, un certain nombre de documents administratifs étaient mis à disposition du public

- L'arrêté préfectoral de mise à l'enquête
- La désignation du commissaire enquêteur par le tribunal administratif
- Les avis de l'agence régionale de santé (ARS)
 - Avis sur le dossier initial (1^{er} volume, juin 2017) du 2 octobre 2017
 - Avis sur le dossier complété (2^{ème} volume avril 2018) du 19 avril 2018
- L'avis de l'autorité environnementale (confirmation de l'absence d'observation)
- L'avis de l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO)
- Avis de la Direction Départementale des Services Incendie et Secours (DD SIS)

Le dossier mis à l'enquête est constitué de 2 volumes.

Le premier volume concerne « **le dossier de demande d'autorisation** »

Le second volume concerne « **le réexamen des conditions d'exploitation** »

Premier volume Dossier de demande d'autorisation 244 pages 6 parties

Les pages 1 à 13 constituent une introduction et la table des matières.

- Partie 1 Présentation des activités pages 14 à 68
- Partie 2 Etude d'impact pages 69 à 139
- Partie 3 Etude des dangers pages 140 à 214
- Partie 4 Notice Hygiène et sécurité pages 215 à 228
- Partie 5 Annexes pages 229 à 244 dans lesquelles sont insérées les annexes suivantes
 - Annexe 1 Mémoire justificatif **Burgeap** de non soumission au rapport de base 27 pages accompagnées des annexes suivantes
 - Annexe 1 extrait cadastral page 29 et verso
 - Annexe 2 Compte rendu de visite et photos page 30 et 6 pages
 - Annexe 3 Plan masse du site page 31 et 1 page
 - Annexe 4 Plan schématique du réseau pluvial Page 32 et une page
 - Annexe 5 Photographies aériennes page 33 et 1 page

- Annexe 6 Arrêté Préfectoral de prescriptions complémentaires à l'autorisation du 30 novembre 2010 page 34 et 21 pages et un plan
 - Annexe 7 Glossaire page 35 et 2 pages
 - Annexe 2 Récolement page 231 2 séries de tableaux
 - Récolement du 22 avril 2008 11 pages
 - Récolement du 20 avril 2012 20 pages
 - Annexe 3 Résumé non technique de l'étude d'impact 20 pages
 - Annexe 4 Diagnostic acoustique 38 pages
 - Annexe 5 Etude de faisabilité du traitement des effluents 18 pages
 - Annexe 6 Modélisation « odeur » 8 pages non numérotées
 - Annexe 7 Choix des Valeurs Toxiques de Référence (VTR) et Excès de Risque Unitaire ou individuel (ERUi) 16 pages non numérotées
 - Annexe 8 Formulaire d'évaluation simplifiée Natura 2000 4 pages
 - Annexe 9 Résumé non technique de l'étude des dangers 10 pages
 - Annexe 10 Cartographie des zones d'effet des scénarios d'incendie (2 plans)
 - Annexe 11 Document unique d'évaluation des risques professionnels.56 pages
- Partie 6 Pièces graphiques
 - Extrait de carte IGN un plan
 - Plan des abords un plan sur extrait cadastral
 - Plan d'ensemble un plan grand format hors texte

Deuxième volume Réexamen des conditions d'exploitation

Objet du dossier et sommaire	pages 1 à 8
- Partie 1 Présentation générale	pages 9 à 18
- Partie 2 Conditions d'exploitation	pages 19 à 36
- Partie 3 Tableau de récolement.	9 tableaux
- Annexe 1 Référentiel RISPO Réseau Interprofessionnel des Sous-Produits Organiques (référentiel technique pour le suivi qualité des installations de compostage de déchets verts, de biodéchets triés à la source ou issus des ordures ménagères résiduelles, de boues de stations d'épuration et de déjections animales)	39 pages
- Annexe 2 Rapport de base Résumé non technique et Complément au dossier d'autorisation	56 pages
<ul style="list-style-type: none"> ○ A1 Données générales sur le site <ul style="list-style-type: none"> ▪ A1.1 Localisation du site sur fond de plan IGN 1 plan ▪ A1.2 Localisation du site sur fond de plan cadastral 2 plans ○ A2 Données de terrain – Contexte actuel 	

- A2.1 Reportage photographique de la visite 7 planches 24 photos
- A2.2 Localisation des sites BASIAS, BASOL et ICPE recensés 1 plan
- A2.3 Fiches BASIAS, BASOL et ICPE 18 fiches
- A3 Données historiques documentaires
 - A3.1 Photographies aériennes IGN 8 pages
 - A3.2 Schéma de localisation des activités potentiellement polluantes 1 plan
- A4 Données de terrain-Investigation des sols
 - A4.1 Plan d'implantation des prélèvements exécuté en 2017 1 plan
 - A4.2 Coupes schématiques des sondages et fiches de prélèvement 18 fiches
 - A4.3 Tableaux de synthèse des analyses des sols 10 tableaux
 - A4.4 Bordereaux d'analyse des sols 29 pages
- A5 Conditions générales de l'offre technico-commerciale 3 pages

L'ensemble de ces documents représente une masse très importante dont le commissaire enquêteur ne prétend pas avoir une connaissance approfondie, malgré le très grand nombre d'heures passées à les examiner.

7 Description sommaire de l'installation et du fonctionnement

L'installation et le fonctionnement de SOTRECO sont amplement décrits dans le dossier d'enquête et notamment :

- Dans le premier volume : Présentation des activités pages 14 à 68
- Dans le deuxième volume : Présentation générale et Conditions d'exploitation.

Il est donc inutile de reproduire ces documents dans le présent rapport, mais uniquement de présenter sommairement le fonctionnement.

L'installation reçoit les boues des stations d'épuration des eaux usées des communes voisines, généralement le nord des Bouches du Rhône et départements limitrophes.

Traitement des boues de station d'épuration

Pour le traitement des boues de stations d'épuration, les sous-produits de l'industrie agro-alimentaire et les bio-déchets, SOTRECO utilise le procédé de compostage BIOSEC

Le procédé BIOSEC est un procédé de séchage et de stabilisation des déchets organiques fermentescibles humides.

Il utilise les voies de la fermentation aérobie entretenue par ventilation forcée 7j/7j et 24h/24h afin de réduire l'humidité des déchets et de stabiliser la matière organique.

Le procédé s'appuie sur la capacité de développer rapidement la phase de thermogénèse, en moyenne la température atteint 75°C au bout de 36 heures.

La phase de fermentation est pilotée par une régulation des débits d'air ce qui permet de maintenir le mélange pendant 5 jours à plus de 60°C afin de garantir une bonne activité biologique et la transformation de la matière organique.

Au bout de 3 semaines de fermentation, le produit subit un affinage mécanique par criblage avec un trommel. Le compost obtenu est stocké sous un hangar pour une période de maturation de 5 à 8 semaines selon les besoins, pendant cette période un échantillon de compost est envoyé à un laboratoire certifié Cofrac, ce n'est qu'après le retour des analyses que le compost pourra être commercialisé en vue de son épandage pour l'agriculture.

Les déchets verts

Une fois pesé le camion de déchets verts est vidé sur la plateforme biomasse, un opérateur vérifie la qualité du chargement et si besoin les déchets indésirables sont écartés.

Après son tri le chargement est mis au tas général en attendant la campagne de broyage mensuelle.

Une fois broyés, les déchets verts sont traités par compostage et permettent de fabriquer un compost de qualité et normé, le compost NF est criblé à la maille de 0/15 ou 0/20 mm

Ce procédé est économe en énergie par rapport à l'incinération, et il permet un recyclage des matières organiques vers le milieu naturel.

8 Avis des Personnes Publiques

Quatre personnes publiques consultées ont envoyé un avis.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), et le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) n'ont pas répondu.

- L'agence régionale de santé (ARS) 2 avis (Annexe n° 5)
- L'autorité environnementale

- L'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO)
- Avis de la Direction Départementale des Services Incendie et Secours (DD SIS) annexe n°6)
- À cette liste, il y a lieu d'ajouter le rapport de la DREAL sur la recevabilité du dossier (annexe n°7)

8.1 Avis de l'Agence Régionale de Santé

- Dans son premier avis, sur le premier dossier (volume 1) l'ARS signale principalement que l'Evaluation des Risques Sanitaires (ERS) n'a pas été réalisé pour estimer les risques encourus par les populations voisines attribuables aux émissions futures de l'installation.

Dans sa conclusion l'ARS estime que la qualité de l'évaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires présentée dans l'étude d'impact n'est pas satisfaisante, et qu'il convient de la revoir

- Dans son deuxième avis sur le deuxième dossier, (volume 2) l'ARS estime que la qualité de l'évaluation de l'état des lieux et des risques sanitaires chroniques encourus par les riverains de l'installation est satisfaisante.

L'état des milieux est jugé compatible avec les usages actuels des zones situées à proximité du site.

La caractérisation des risques et l'analyse des incertitudes permettent de conclure que les risques sanitaires liés aux émissions atmosphériques de SOTRECO peuvent être considérées comme non préoccupante

Cet avis est assorti de prescriptions techniques à prendre en compte dans l'arrêté d'autorisation.

8.2 Avis de l'Autorité Environnementale

- Absence d'observation de l'autorité environnementale émis dans les délais impartis.

8.3 Avis de l'Institut National de l'Origine et de la qualité

- L'INAO ne s'oppose pas à la demande présentée par SOTRECO dans la mesure où ce projet n'affecte pas les activités liées aux

Appellations d'Origine Contrôlée(AOP) ou Indication Géographique Protégée (IGP).

8.4 Avis de la Direction Départementale des Services Incendie et Secours

- L'avis du SDIS est favorable avec 12 prescriptions que la SOTRECO devra réaliser, et 7 observations auxquelles il devra être répondu.
- Ces prescriptions et observations ne sont pas susceptibles de remettre en cause le projet sous réserve qu'elles soient satisfaites

8.5. Rapport de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) sur la recevabilité du dossier

Dans son rapport très étoffé (9 pages) l'inspection de l'environnement chargée des installations classées a procédé à l'examen de la demande d'autorisation d'exploiter de la société SOTRECO.

- Ce rapport a vérifié le classement au titre de la nomenclature des installations classées (ICPE) et de la loi sur l'eau (IOTA).
- Les permis de construire délivré en 2015 confirment la compatibilité des activités existantes avec les documents d'urbanisme (PLU) : secteur Ne entièrement dédié au traitement des déchets industriels et à la déchèterie.
- Air et odeurs : L'exploitant a remplacé intégralement les bio-filtres en 2018, une rénovation de tous les systèmes de ventilation, et la rénovation complète du laveur physico-chimique de la L5 en 2019. La campagne de mesure de 2019 a permis de vérifier que les valeurs réglementaires sont respectées.
- Eau : L'établissement est alimenté par le réseau public (eau potable et 4 forages (eau industrielle). 6 poteaux incendie sont complétés par une bâche d'un volume de 75 m³
- Les rejets : les eaux pluviales de toiture sont rejetées directement en Durance. Les eaux de ruissellement susceptibles d'être polluées sont envoyées après traitement vers 2 bassins, puis réutilisées pour l'arrosage des andins
- Les déchets sont soit valorisés, soit éliminés dans des installations dûment autorisées à cet effet.

- Bruit : Les mesures effectuées concluent au respect des émissions sonores.
- Sols et sous-sols : Le site dispose de surfaces imperméabilisées, et les stockages de GNR, d'acide sulfurique et d'ammoniac sont munis de bassins de rétention. Trois piézomètres sont en place pour vérifier l'absence d'impact de l'activité sur la nappe souterraine.
- Transport : Le trafic projeté sera de 116 mouvements/jour, à comparer aux 21 730 véhicules /jours sur la RD28

9 Les observations reçues au cours de l'enquête

Ce chapitre résume les avis recueillis au cours de l'enquête et n'engage que leurs auteurs. Ils n'ont pas été reproduits dans leur intégralité en raison du volume que cela aurait représenté, mais l'essentiel en a été maintenu. Ces avis seront analysés au chapitre 10.

Le classement est fait dans l'ordre suivant :

- 9.1 registre de Châteaurenard (63 avis)
- 9.2 registre de Noves (2 avis)
- 9.3 registre d'Avignon (3 avis)
- 9.4 registre dématérialisé (71 avis)

Soit un total de 139 avis

Les observations du commissaire enquêteur sont en italique après les avis

9.1 Avis du registre de Châteaurenard

- 9.1.1** le 08/09/20 M. Rangon Denis. 1010 chemin du pont de bois (1km20 au SE du site) Se plaint des odeurs et des risques sur la santé. Se déclare opposé à l'augmentation de capacité de traitement
- 9.1.2** Le 08/09/20 Mme Rangon Se plaint des odeurs qui ne sont pas seulement de SOTRECO : vomi, excréments. Elle tousse de plus en plus malgré les soins médicaux. Souhaite que SOTRECO s'arrête au plus tôt.
- 9.1.3** Le 14/09/20 M. E.Vial. 56 avenue du Général de Gaulle (2km5 au SE du site) Supporte très souvent des mauvaises odeurs venant de SOTRECO et s'interroge des impacts sur la santé. Demande que le problème soit résolu avant l'augmentation du volume de déchets à traiter

- 9.1.4** Le 14/09/20 Mme Martel 647A chemin du Rocher Martin (2,5km au sud du site). Avis défavorable tant que le problème des odeurs ne sera pas résolu.
- 9.1.5** Le 16/09/20 M. Ferrand Joseph 565 Chemin du Mas d'Auriac (2km5 à l'ouest du site). Avis défavorable au développement de cette usine
- 9.1.6** Le 17/09/20 M et Mme Lambert Chemin de la pointue (pas de localisation exacte, environ à 1,5km au sud du site). Dans son très long avis, ils estiment que la SOTRECO n'a pas réussi à traiter le problème d'odeur depuis son installation il y a 17 ans. Il n'est donc pas question d'augmenter les capacités, ce qui ne fera qu'augmenter les nuisances olfactives, mais aussi les pollutions (Durance, nappe phréatique).
- 9.1.7** M Bouchet Quartier des Confines (sans autre précision, environ 1km au sud du site) Contre l'augmentation des nuisances de SOTRECO et contre la destruction des terres agricoles par d'autres projets dans le même secteur (MIN, LEO) qui ne feront qu'augmenter la circulation des camions.

Quelques considérations hors sujet

- 9.1.8** Mme Favet se plaint des odeurs quand elle rend visite dans le quartier. Opposée à l'augmentation de capacité
- 9.1.9** M et Mme Gilbert Bouchet 881 chemin des Iscles (à 1,1 km du site). Se plaignent des odeurs et des mouches (élevage de mouches ?). Avis défavorable à l'extension ou à l'augmentation de la capacité de traitement.

Les mouches dont il est question étaient liées à l'entreprise MUTATEC qui occupait le même site et qui a déménagé fin 2019.

- 9.1.10** M Xavier Bouchet 292 chemin des Brûlades (à 1km au sud du site). Se plaint des odeurs et des mouches. Défavorable à l'augmentation de la capacité de traitement qui augmenterait la pollution

Pour les mouches, voir remarque précédentes

- 9.1.11** S Vache ?chemin de la pointue. Demande une enquête environnementale avec expertise technique sur la capacité de l'entreprise à traiter les boues. S'inquiète de la santé des riverains, de la pollution des sols, de la nappe phréatique, des envols, des eaux usées, des eaux pluviales, et de l'augmentation de la circulation engendrée par l'augmentation de capacité. Avis défavorable.
- 9.1.12** Mme Ferro Famil Mireille 1447c, chemin de la pointue (à 1,3 km au sud du site) et 17 Bd de la Paix (à 2,5 km au sud-ouest du site). Les odeurs pestilentielles ont repris de plus belle, même en ville. Demande une étude technique de faisabilité et une étude d'impact sur l'air l'eau et la terre. Avis défavorable à l'augmentation de tonnage.

9.1.13 M. Daniel Bouchet 1621 chemin de la pointue (à 1,5 km au sud du site). Les odeurs pestilentielles actuelles vont s'aggraver avec l'augmentation de capacité. Demande une étude d'impact sur la santé des riverains. S'interroge sur le fait que cette usine soit en zone inondable.

Avis défavorable.

9.1.14 M Brocarel André 120 chemin des Brûlades (à 1,3 km au sud du site)
Demande en termes violents la destruction de l'usine. Avis défavorable.
Cet appel au terrorisme est inadmissible.

9.1.15 M Rangon Olivier 174 chemin des Brûlades (à 1,3 km au sud du site)
Demande l'arrêt et le démantèlement de l'usine dangereuse pour la santé, cette structure étant incapable de traiter les tonnages actuels.
Avis défavorable.

9.1.16 M Pasqualin JP 1753 chemin de la Pointue (à 1,5 km au sud du site). La Sotreco est défaillante, incapable de gérer les odeurs. Avis défavorable à l'augmentation de capacité.

9.1.17 Mme Pasqualin Sabine Même adresse que ci-dessus.
Avis défavorable

9.1.18 Mme et M Lambert Martine et Jean-François, chemin de la Pointue (à environ 1,5 km au sud ou sud-ouest du site) Très longue contribution, ils s'inquiètent notamment de la pollution de l'air, des sols, de la Durance, des eaux souterraines et superficielles, des risques sanitaires, des particules fines. Ils demandent des contrôles pour le respect des normes. Ils proposent que de telles usines soient décentralisées en unités plus petites au lieu d'être concentrées comme il est proposé par cette enquête.
Les horaires de réception du public ne sont pas adaptés pour les actifs.
Avis défavorable

M. JF Lambert est président de l'ASSAUVEN dont la contribution porte le n° 9.1.53. M. Mme Lambert sont déjà intervenus (9.1.6)

9.1.19 M. Martel Marcel maire de Châteaurenard.
Constata depuis plus d'un an que SOTRECO, dès qu'elle augmente ses tonnages, des odeurs dans l'ensemble de la commune. Avis défavorable à l'augmentation des tonnages.

La commune devrait prendre une délibération dans ce sens

9.1.20 Mme Baldasari Monique, chemin de la pointue Avis défavorable

9.1.20 Bis M. Pidoux Vidal Hervé. Chemin de la pointue. Avis défavorable

9.1.21 M. Renault Francis 1593 chemin de la pointue (à 1,5 km au sud du site). Se plaint des odeurs Avis défavorable.

- 9.1.22** M. Chauvet Eric (non situé) Nuisances olfactives. Avis défavorable
- 9.1.23** Mme Aubert Jeannette (non située) Odeurs insoutenables. Avis défavorable.
- 9.1.24** Mme Françoise Subra 1212 chemin de la pointue (à 1,3 km au sud du site). Odeurs nauséabondes, pollution des sols, rejets dans la Durance. Avis défavorable à l'augmentation de tonnage.
- 9.1.25** Mme Pondard Carine chemin des Lones (environ 3,5 km au sud-ouest du site) N'a jamais senti l'entreprise SOTRECO, mais épisodiquement la station d'épuration de Châteaurenard (environ 2,5 km au nord de l'habitation). Avis favorable
- 9.1.26** Employé à SOTRECO depuis 10 ans, constate des améliorations constantes pour lutter contre les mauvaises odeurs, le recyclage des eaux, station de lavage travaux sur le bassin, contrôle en interne pour les odeurs. Avis favorable
- 9.1.27** Travaille à SOTRECO. Constate des investissements importants pour l'amélioration du site et les contrôles internes. Les tonnages sont déjà réalisés, il s'agit d'une régularisation et non d'une augmentation de tonnage. Avis favorable
- 9.1.28** M. Huerga Julien, salarié de SOTRECO. L'entreprise investit en permanence dans les installations pour réduire les odeurs. Le procédé conduit à la production d'un compost normé qui retourne à la terre et évite ainsi l'utilisation des produits chimiques. De nombreux emplois ont été créés directement et chez les sous-traitants. Avis favorable
- 9.1.29** M. Bouchet René chemin de la Pointue, et Mme Laure Dubois exploitante de Serres aux Confignes (environ à 1,3 km au sud du site). S'interrogent sur le respect des textes protégeant les captages, notamment par les écoulements superficiels et l'arrosage des tas en fermentation. Craignent la pollution des nappes phréatiques pour la qualité de l'eau des forages. Avis défavorable.
- 9.1.30** M. Sylvain Franck 1334 chemin de la pointue (à 1,3 km au sud du site) président de l'APPRE (voir observation suivante n°31) Se plaint des odeurs pestilentielles vers 6h30 du matin. Cette usine ne devrait pas exister car elle est en zone inondable. Les odeurs sont ressenties 1h par jour par les élèves du lycée (à 1,8 km du site). Les particules émises sont des COV (composés organiques volatils) reconnus nocifs pour la santé. Avis défavorable. Les seuls avis favorables sont les employés de Sotreco (chantage à l'emploi)
- 9.1.31** APPRE Association de Protection du Patrimoine Rural et de l'Environnement. Note de 4 pages

- 1** Localisation en zone inondable : la SOTRECO ne serait plus autorisée selon la réglementation actuelle. Lors d'une crue de la Durance la présence de cette activité représente de forts risques de pollution
- 2** La question posée n'est pas la bonne : la SOTRECO doit faire la preuve qu'elle est capable de gérer la situation actuelle. Mais la vraie question est de savoir quand elle sera démantelée et les lieux remis dans leur état initial.
- 3.** La teneur du dossier
- des insuffisances et des erreurs (le réseau d'eau usées)
 - les zones humides
 - les zones inondables (annulation du PPRI)
- 4** Un préalable incontournable : rendre les nuisances actuelles acceptables. Mise aux normes de l'installation dans sa capacité actuelle avant toute extension. Avis très défavorable
- 9.1.32** M. Chéemski Edmond. Non à l'augmentation du tonnage
- 9.1.33** M. Renault (à quelques centaines de mètres au sud de SOTRECO), subit des nuisances importantes, air pollué. Non à l'augmentation de tonnage
- 9.1.34** Mme Jouffron Hélène 867 Bd Joliot Curie (à 2,5 km au sud du site) Défavorable à l'augmentation de tonnage tant que les dysfonctionnements constatés ne seront pas corrigés.
- 9.1.35** Mme Rey Marceau Isabelle 497 chemin des isles (environ 600m au sud-ouest du site). Cet été les odeurs ont repris. Nous allons revivre la situation d'il y a une dizaine d'années. Avis défavorable
- 9.1.36** M. Daudet Jean Pierre 11 rue Emile Zola (à 2,7km au sud-ouest du site). Ressent périodiquement une odeur d'ammoniac entre 6 et 7h du matin. S'interroge sur les conséquences sur la santé des travailleurs et des voisins de l'installation, et sur les autres dangers de ce gaz. Contre l'agrandissement de SOTRECO
- 9.1.37** Lambert Martine et Jean François. *Sont déjà intervenus (9.1.18 et 9.1.6)* Supposent la complaisance des employés de SOTRECO pour avoir donné des avis favorables. Constatent que SOTRECO fonctionnent dans l'illégalité car il traite des quantités au-delà de l'autorisation et que cela devrait être sanctionné. Critiquent l'épandage des produits (« résidus ») sur les terres agricoles. Pollution de la nappe phréatique par les eaux non traitées. Avis très défavorable à l'augmentation demandée.
- 9.1.38** M et Mme Croset Jean Philippe et Charlotte 9 chemin du pan perdu (à 3,7 km au sud-ouest du site. SOTRECO doit démontrer sa capacité à traiter ses effluents nauséabonds. Avis très défavorable.

- 9.1.39** Catillon Corine, Danièle et Élie 1165 avenue de la Libération (à 1,8 km au sud du site). Odeurs pestilentielles régulières dans le quartier qui rassemble les activités sportives. S'inquiètent de la santé des pratiquants et notamment des jeunes enfants. Avis défavorable à l'augmentation de capacité demandée.
- 9.1.40** Renault Guillaume 1756 chemin de la pointue (à 1,5 km au sud du site) Régulièrement embêté par les odeurs de l'usine SOTRECO. Avis défavorable à l'agrandissement.
- 9.1.41** Érau Roger chemin de la pointue. Contre l'augmentation de tonnage de la SOTRECO
- 9.1.42** Rousset Vincent 1225 chemin du pont de bois (à 1km au sud-ouest du site). A ressenti cet été, surtout le matin de fortes odeurs. Avis défavorable à l'augmentation de tonnage
- 9.1.43** Mme Patras Geneviève 25 rue JB Lacroix (à 2,3km au sud-ouest du site) Pendant des années, les odeurs de SOTRECO ont été insupportables, mais des travaux ont amélioré la situation. Mais les tonnages ont augmenté et les nuisances reviennent le matin de façon discontinue. Le lycée est dans le couloir des mauvaises odeurs. Avis défavorable
- 9.1.44** *Erreur de numérotation. Le n° 44 n'existe pas*
- 9.1.45** Mme Clément Hélène ancien chemin de la croix du vigneron (à 3km environ au sud du site). Depuis plusieurs années, ces odeurs pestilentielles sont une véritable horreur. Désire être informé des risques sanitaires. Avis défavorable à l'augmentation de tonnage.
- 9.1.46** Mme Giodanengo Lise cours Carnot (à 2,5 km au sud-ouest du site). Non aux odeurs et aux dépôts encore plus importants de cette boue pestilentielle. Non aux monticules de déchets à l'air libre. Non à la présence de milliers de mouches. Avis défavorable.
Les mouches dont il est question étaient liées à l'entreprise MUTATEC qui occupait le même site et qui a déménagé fin 2019.
- 9.1.47** Mme Giordanengo Marie ancien chemin de la croix du vigneron (à 3 km environ ou sud du site). Non au souillage de l'Anguillon, de la Durance et de la zone nord de Châteaurenard par les boues de SOTRECO. Ces odeurs sont-elles dangereuses ? Les mouches, les larves sont-elles vraiment contrôlées ? Quels sont les dangers qu'on nous cache ? Avis défavorable à l'agrandissement de SOTRECO.
Pour les mouches, voir remarque précédente
- 9.1.48** M. Bear Alexandre (non situé). Ne supporte plus les odeurs tous les matins. L'air était sain avant, mais maintenant allons-nous supporter les mouches, les

larves, seront-elles contrôlées, et surtout leur nombre ? Dites-nous ce que nous risquons. Avis défavorable à l'augmentation de tonnage

Pour les mouches, voir remarque précédente

9.1.49 Mme Clément Élise avenue Roger Salengro (à 2,6 km du site) Non au sacrifice de la zone des Confignes, à l'augmentation du tonnage, aux mouches, larves, déchets qui souillent le sol nourricier. Avis défavorable.

Pour les mouches, voir remarque précédente

9.1.50 M. Subra Henry chemin de la pointue, joint un document de 5 pages dactylographié. Le traitement des boues et celles des déchets verts transformé en compost par la SOTRECO est la cause première des odeurs qui se répandent à l'improviste. Il y a obligation de fermer les fenêtres...

Un historique vise à démontrer que l'augmentation d'activité a été multipliée par 4 depuis la première installation en 1991, l'impact sur l'environnement (risque d'odeur) est augmenté d'autant.

Les zones impactées concernent par vent du nord des établissements scolaires (lycée, stade...) les logements du centre-ville de Châteaurenard, de Noves, et par vent du sud la zone de Montfavet.

Les premiers concernés sont le personnel de SOTRECO, mais aussi de Nextri, Clef System, le personnel de la déchetterie et les employés communaux, les transporteurs routiers.... Cet ensemble de personnes ne sont pas pris en considération par l'augmentation de l'activité.

La pollution de l'air en franchissant les limites met en danger la population sur le long terme. Il demande aux responsables de la santé publique de faire une contre-expertise des éléments fournis par SOTRECO (ammoniac, hydrogène sulfuré...)

Longues considérations sur l'hydraulique, les oléoducs, l'augmentation du trafic routier.

Avis défavorable à l'extension à 225T pour SOTRECO

De nombreuses réflexions sont hors sujet

9.1.51 M et Mme Genevet Roland 15 hameau des Baumes Bd Joliot Curie (à 2 km au sud du site). Ressentent toujours les mêmes odeurs. Avis défavorable à l'agrandissement

9.1.52 ASSAUVEN demande une prolongation de l'enquête publique pour les raisons suivantes

- La préfecture a interdit la tenue de l'AG de l'association (COVID, salle trop petite)
- La poste devait distribuer des flyers mais n'a pas pu le faire en temps voulu

- Un constat d'huissier a été fait prouvant qu'il y a des non respects.
Résultats semaine 41.

Verbalement, il a été signalé que la demande de report, le dernier jour de l'enquête, était vraisemblablement trop tardive.

- 9.1.53** ASSAUVEN Association pour la Sauvegarde de notre Environnement) En pièce jointe un dossier de 5 pages, qui détaille son avis dans 23 points
- 1** augmentation de tonnage de 35%. C'est énorme
 - 2.** odeurs : la solution proposée par l'exploitant sans garantie de résultat
 - 3.** dépassement de tonnage sans autorisation
 - 4.** broyage des déchets verts et criblage en plein air sans respect de l'arrêté préfectoral
 - 5.** augmentation du trafic routier source de pollutions
 - 6.** Les conclusions du CSS (comité de surveillance du site ne sont pas en ligne, malgré l'obligation
 - 7.** L'étude d'odeur date de 2015, sur une seule journée non représentative
 - 8.** Les manipulations des trappes de désenfumage ne sont pas contrôlables
 - 9.** Mépris des services de l'état vis-à-vis du CCS dont certains n'assistent plus aux réunions
 - 10.** la DREAL pourra-t'elle prendre une décision objective ?
 - 11** ATMOSUD année 2017 : 51 appels ; 2020 de janvier à août 127 appels
 - 12** Réseau RISPO dont fait partie SOTRECO. Contrôle par téléphone et transmis à la DREAL qui évite de se déplacer trop souvent
 - 13** NEXTRI Société installée à côté de SOTRECO pour traiter les rebuts agroalimentaires. Travaille de façon discutable, laisse échapper des odeurs nauséabondes différentes de SOTRECO
 - 14** la DREAL prévient SOTRECO de sa visite, ce qui permet à celle-ci de se mettre en conformité avant contrôle
 - 15.** Lors du confinement les odeurs étaient très fortes. Fonctionnement incorrect
 - 16.** SOTRECO rejetait- précédemment ses effluents et ses eaux de process dans la STEP, ce qui lui a été interdit. Ne devrait-elle pas construire sa propre station d'épuration ?
 - 17** Constat des écoulements à même le sol, rejets de bassin de décantation dans la Durance
 - 18** Réserves sur les affirmations de SOTRECO en ce qui concerne les tonnages. Les analyses jointes au dossier ne sont plus d'actualité. L'ASSAUVEN exige,

avant toute décision, des analyses d'eaux souterraines, des rejets, des sols et de la qualité de l'air

19 Exige également une surveillance permanente des effets toxiques liés aux rejets atmosphériques.

20 Absence d'avis de l'autorité environnementale

21 Pas d'étude d'impact sur la biodiversité en limite extérieure du site

22 Distribution de flyer perturbée (voir 9.1.52)

23 Les élus locaux rencontrés vont dans le sens de l'ASSAUVEN

Conclusion : avis défavorable à l'augmentation de tonnage

9.1.54 Mme Inard Roselyne 746 Avenue Jean Mermoz (à 2 km au sud du site) Note de 2 pages annexée au registre. La plupart des éléments présentés sont ceux de l'ASSAUVEN (voir 9.1.53) dont Mme Inard est secrétaire et dont elle a signé l'avis. Avis défavorable à l'augmentation de tonnage

9.1.55 ADER Association de Défense de l'Environnement Rural Tarascon.
L'autorisation d'exploiter du 30/11/2010 n'est pas aux archives de la préfecture des Bouches du Rhône, il n'est donc pas possible de suivre le respect des normes. L'augmentation de la production n'est pas accompagnée du redimensionnement de l'outil de production. Les rejets aqueux sont à régulariser. L'ADER souhaite que des appareils de mesure de la qualité de l'air soient implantés dans un périmètre d'un km de l'installation et qu'un contrôle des eaux de rejet soit effectué.

9.1.56 Lemaire Emmanuel GAIATECH Elec : Intervenant extérieur de la SOTRECO pour divers travaux électriques. Estime que les odeurs sont devenues négligeables

9.1.57 Mme Chevandier Frédérique 381 bis avenue du maréchal Juin (à 2,3 km au sud du site) Membre de l'ASSAUVEN. Se plaint des odeurs. signale que l'usine se situe en zone naturelle protégée et inondable. Avis défavorable à l'augmentation de tonnage

9.1.58 M Gueugnon ? Yannick, société Apileau, prestataire de service de SOTRECO depuis 5 ans. Constate les améliorations constantes et les investissements importants. Le site est l'un de ceux en France qui a pris en compte tous les aspects sur l'air et sur l'eau de manière aussi poussée.

9.1.59 M. Adler Emmanuel Président de RISPO. Témoigne du sérieux des dirigeants de SOTRECO qui gèrent leur outil avec une grande attention. En traitant les boues des stations d'épuration, ils remplissent une mission de service public. Avis favorable

- 9.1.60** Mme Consolin Irène 326 chemin des Iscles (à 1,6 km au sud du site), donc bien située pour sentir et ressentir les désagréments engendrés par l'usine. Avis défavorable à l'augmentation du tonnage
- 9.1.61** Mme Anzelone Marie Laurence adjointe au maire déléguée au développement durable, à la proximité, à l'environnement et aux espaces verts. Un dialogue permanent et constructif existe entre les dirigeants de l'usine, la mairie et les riverains. SOTRECO est une entreprise dynamique et innovante ayant créé des emplois sur la commune, des investissements considérables ont été réalisés qui ont permis de réduire les nuisances olfactives, avant l'augmentation de 2017 ayant porté la capacité de traitement à 49000 T. Depuis lors les nuisances olfactives sont repartiées à la hausse. Le dossier d'enquête ne fait pas état de la capacité théorique de l'usine. La demande porte sur une capacité de 255T/j, contre 192T/j précédemment. La capacité ne devrait pas être augmentée sans aménagement complémentaire. L'étude Burgeap pour justifier la non soumission au rapport de base a été réalisée en 2013 et doit être mise à jour pour justifier l'augmentation de tonnage. Avis défavorable
- 9.1.62** Mme Marie Christelle 1366 chemin de la pointue (1,3 km au sud du site). Les nuisances olfactives sont basées sur des études actuelles qui fixent des seuils limites qui ne présentent pas de danger. Mais si la connaissance scientifique le permet, alors il le sera. S'inquiète aussi de la pollution par les eaux de ruissellement de la nappe phréatique qui est utilisée par les agriculteurs pour l'irrigation. Les substances se concentrent sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Avis défavorable à l'augmentation de tonnage
- 9.1.63** M Marie Maurice 1366A chemin de la pointue (1,3km au sud du site) Les odeurs qui arrivent par moment de SOTRECO lui donne envie de vomir. Dans le même axe nord-sud se trouve le Lycée, les terrains de sport et le futur marché d'intérêt national. La nappe souterraine sert à l'alimentation en eau. Contre l'agrandissement de SOTRECO

9.2 Avis du registre de Noves

- 9.2.1** M. Marie-Cardine Yves 4 impasse Paul Turcy Montfavet (à 3 km au nord-est du site). Par vent du sud, tout le quartier est envahi par l'odeur provenant de l'usine SOTRECO, ainsi que tout Agroparc.
- 9.2.2** Mme. Boyer Frédérique 43 rue Jean Moulin Noves (à 3,5 km au sud-est du site) Il est nécessaire d'étudier la pollution existante avant de d'agrandir. Les

odeurs sont pestilentielles : sont-elles toxiques ? Atmosud pourrait être un bon outil de mesures scientifiques.

Aucun signalement concernant Noves n'a été enregistré par ATMOSUD

9.3 Avis du registre d'Avignon

9.3.1 M Meyer Henri-Claude 3 impasse Jean Turcy Montfavet.(à 3 km au nord-est du site) Depuis 2 mois, en soirée, avec le vent du sud nous subissons des nuisances olfactives de SOTRECO qui nous empêchent de rester en extérieur. Estime avoir été trompé par le vendeur, le terrain ayant été vendu HQE. En outre il subit le trafic de l'aérodrome

9.3.2 M. Roulet Jacky 2 impasse Jean Turcy Montfavet (à 3 km au nord-est du site) Depuis quelques temps en soirée, nous sommes indisposés par des odeurs nauséabondes quand le vent souffle de la mer. Cela provient de l'usine Nextri. Cela fait 12 ans que j'habite ce quartier d'Agroparc, et c'est maintenant que ces nuisances apparaissent. Il y a certainement eu des modifications de la part de cette usine

9.3.3 M. Marie Cardine 4 impasse Paul Turcy Montfavet (à 3 km au sud-est du site) (même nom, même adresse que le n° 9.2.1 de Noves, mais l'écriture est différente). Nous avons quand le vent vient du sud des odeurs insoutenables qui proviennent de SOTRECO et qui nous obligent à fermer les fenêtres

9.3.4 Mme Tracadas Moureau 150 rue Lucie Aubrac Montfavet (à 3km au sud-est du site) voisin des précédents. Incommodée par les odeurs de SOTRECO, qui viennent s'ajouter à l'augmentation du trafic de l'aérodrome et de la construction à 300m de sa maison d'un centre de recyclage.

9.4 Avis du registre dématérialisé

9.4.1 M. Vaufreydaz Yvan J'ai travaillé en "partenariat" avec les dirigeants de la société SOTRECO afin de mettre en place une politique de gestion des effluents industriels sur le site. j'ai pu constater le professionnalisme et la pro activité de ses dirigeants toujours enclins à optimiser leur structure et les impacts générés par celle-ci. D'ailleurs, il est factuel de reconnaître que par exemple l'impact "odeur", même s'il n'est pas parfait et ne peut satisfaire les plus récalcitrants, s'est beaucoup amélioré et est devenu largement acceptable, et ce au prix d'importants investissements.

9.4.2 M. Boiral Luc gérant du camping la Roquette à Châteaurenard (à 2 km au sud du site). De fortes odeurs émanant de SOTRECO ont dérangé à de nombreuses reprises notre clientèle. Nombreux appels à l'entreprise qui fait

état de problèmes techniques. L'augmentation de tonnage de ces dernières années a augmenté d'autant les nuisances.

- 9.4.3** M. Monge Roger SOTRECO est une entreprise dynamique et cherche en permanence à s'améliorer. Beaucoup de travaux ont été réalisés pour améliorer les installations. Il n'y a quasiment plus d'odeur.
- 9.4.4** Mme Girard Virginie Résidente au cœur de Châteaurenard, constate que de odeurs nauséabondes se répandent dans nos quartiers, contraignant à fermer nos fenêtres. Inquiète pour l'impact sur la santé. N'est pas favorable à l'extension demandée
- 9.4.5** Mme Germain Jacqueline Déjà très inconfortable par les relents, nous nous opposons fermement à l'augmentation de volume des déchets retraités par SOTRECO. Voir d'autres solutions ou qu'ils restent sur Avignon.
- 9.4.6** M. Campos Matthieu Stop aux odeurs. Je ne suis pas favorable à l'augmentation de volume traité par SOTRECO
- 9.4.7** M Inard Roger Avis défavorable à l'augmentation de tonnage. Les odeurs sont de nouveau ressenties au quotidien de façon insupportable et nous obligent à vivre renfermés
- 9.4.8** M Migliano Bruno Je suis contre l'augmentation de cette structure
- 9.4.9** M Martin Christian. Cela fait des années que l'air est irrespirable dans notre quartier. Nous avons déjà une zone industrielle, bientôt peut être le désastreux MIN et SOTRECO avec ses puanteurs. Quel avenir pour Châteaurenard ? Partir loin...
- 9.4.10** Anonyme Les odeurs de cette usine sont très désagréables. Il ne faut pas augmenter mais plutôt réduire sa capacité
- 9.4.11** Anonyme Les odeurs nauséabondes quotidiennes envahissent Châteaurenard. Il serait souhaitable que cette usine déménage dans un site où elle n'impacte pas la vie des habitants.
- 9.4.12** Anonyme Odeur très gênantes et franchement ça devient très désagréable...à vomir.
- 9.4.13** Anonyme Déjà une odeur nauséabonde existante avec leurs insectes attrité (sic) mouches etc...des fumeroles persistantes avec arrosage permanent en été...Et la société Nextri juste à côté qui fait de la destruction alimentaire de denrées alimentaires consommables, conserves etc...pour fournir cette entreprise avec son lot de nuisibles rats. Donc assez de nuisances effectives, nous n'en voulons pas d'autres. Surtout l'aberration de la destruction alimentaire.

- 9.4.14** Mme Forest Manon De nombreuses fois dérangée par l'odeur, obligé de fermer les fenêtres. Sans parler les nuits !!! Être réveillé parce que la ville pue !!! Ce n'est plus possible.
- 9.4.15** Anonyme Il n'est pas concevable que SOTRECO puisse augmenter sa capacité de traitement des boues. Je m'y oppose. Nous sommes déjà assez envahis de cette odeur nauséabonde que prend à la gorge, et les problèmes de santé qui peuvent en découler
- 9.4.16** Anonyme Je m'oppose formellement à l'autorisation pour la SOTRECO d'augmenter son volume de traitement des boues. L'air est irrespirable à Châteaurenard. Serions-nous la poubelle du Vaucluse et des BdR ? ça suffit !
- 9.4.17** Anonyme Je suis contre l'augmentation de tonnage de traitement SOTRECO. Pollution olfactive récurrente déjà insupportable certains jours dans tout Châteaurenard + tous les effets non connus et non reconnus à ce jour sur la santé. Les intérêts d'une société privée passeraient ils avant ceux de la population ? Quand la réponse est oui je pense invariablement que les dirigeants ont su graisser la patte des responsables locaux élus ou administratifs
- 9.4.18** M. Philippe Valogia Les nuisances olfactives sont très importantes toute l'année. Avant d'accepter l'augmentation de tonnage, il faudrait que SOTRECO assure le traitement sans nuisances en réalisant les investissements indispensables.
- 9.4.19** Anonyme Quand nous sommes dans le périmètre de cette entreprise, il y a une odeur infecte qui provoque des nausées. C'est inadmissible et invivable
- 9.4.20** Mme Carrière-Chardon Sarah. L'odeur est déjà assez nauséabonde comme cela. Le matin on n'ouvre pas les fenêtres pour aérer la maison. C'est immonde et dégrade notre quotidien. Elle atteint même le centre-ville. Cette odeur devrait être prise en charge car elle se répand et ne participe certainement pas à l'attrait de notre ville. Hélas aucun document-joint car comment attester une odeur ?
- 9.4.21** M. Rouvière Fabien : Odeurs désagréables et nuisibles au point de s'y soustraire, pendant plusieurs heures et parfois plusieurs jours. Les valeurs des biens immobiliers sont impactés et devrait ouvrir droit à dédommagements. Je demande un capteur de mesure en permanence, ou des mesures toute l'année par un organisme indépendant. Je suis opposé à l'agrandissement.
- 9.4.22** Anonyme. S'il est vrai que le compost créé par SOTRECO est revendu aux agriculteurs qui l'épandent à proximité des habitations et nous empêche de

respirer plusieurs jours, nous empêche de sortir, d'ouvrir nos fenêtres, d'étendre notre linge, je pense inacceptable que de tels produits soient utilisés. Nous avons le cas à la Crau de Châteaurenard. C'est parfois irrespirable, donc inacceptable

- 9.4.23** Anonyme Je suis contre l'extension d'une telle entreprise qui pollue. L'air, selon les conditions climatiques, est devenu irrespirable sur Châteaurenard. NON à l'extension de ce type d'entreprise.
- 9.4.24** Anonyme Châteaurenard est obligé de supporter les odeurs et de vivre dans cette odeur nauséabonde très souvent. L'augmentation de capacité sera catastrophique à ce niveau
- 9.4.25** Wijnen Yordi. Je suis contre le projet d'extension. L'odeur vient jusque dans le centre de Châteaurenard
- 9.4.26** Anonyme Je suis contre l'extension de cette société. Montée Notre Dame, nous avons très souvent ces mauvaises odeurs qui nous empêchent de profiter de l'extérieur et de l'air
- 9.4.27** M. Consolin Luc. L'usine SOTRECO nous empoisonne la vie avec les odeurs nauséabondes qui envahissent notre quartier très régulièrement. C'est inadmissible de devoir supporter cela, sans parler de la toxicité qu'elles doivent transporter
- 9.4.28** Mme Consolin Émilie. Contre cet agrandissement de SOTRECO qui pollue l'air déjà assez comme ça.
- 9.4.29** Anonyme. La qualité de l'air de la ville de Châteaurenard est préoccupante. Il n'est même plus possible de se balader dans la colline sans être confronté à ces odeurs de plus en plus fréquentes, nauséabondes et irritantes. Je ne souhaite pas l'extension de l'usine SOTRECO.
- 9.4.30** Anonyme. De plus en plus ça pue très fort, nausées et maux de tête. Je suppose que cette entreprise SOTRECO prend des dispositions pour réduire l'inconfort qu'elle occasionne.
- 9.4.31** Anonyme. L'odeur est déjà insoutenable. Je suis contre ce projet d'extension
- 9.4.32** Anonyme Habitante de Châteaurenard nous sommes par moments dérangés par les odeurs nauséabondes qui se dégagent. Nous ne pouvons plus aérer notre maison, ni profiter de l'extérieur ! Je suis contre l'augmentation des tonnes de déchets. Cela augmenterait les nuisances déjà présentes. Je n'habite pas tout près de la zone des iscles et pourtant par temps de vent nous subissons les désagréments. Ne serait-il pas possible d'agir avant de vouloir augmenter la productivité du compostage ?

9.4.33 Anonyme. De fréquentes odeurs émanent de cette entreprise très régulièrement dans le quartier de la pointue. Il serait certainement plus approprié que cette entreprise pense à modifier sa localisation (en zone des Iscles par exemple) vers un quartier non résidentiel !!! Sauf si la qualité de vie des habitants de cette ville comme la dépréciation induite des biens à proximité de l'usine ne sont pas des arguments opposables aux profits financiers d'un seul !

Remarque incompréhensible concernant modification de la localisation

9.4.34 Anonyme. Des odeurs impossibles le matin en ouvrant les fenêtres. J'habite avenue Marguerite Tardieu (à 3, 5 km du site): c'est intenable.

9.4.35 M. Beltri Nicolas. Je suis facteur depuis 10 ans dans le quartier des Confignes. Je passe tous les jours à proximité de SOTRECO. Bien que des efforts ont été faits, l'odeur se répand encore souvent dans le quartier. Une extension de la société ne ferait qu'aggraver ce constat.

9.4.36 Anonyme. Je suis contre l'augmentation de la capacité du site...l'odeur et les nuisances sont déjà récurrentes et très dérangeantes pour les habitants de Châteaurenard. N'en ajouter pas encore plus.

9.4.37 M. Petini Pierre. Victimes de mauvaises odeurs liés à ce site et d'un trafic poids lourds supérieur à ce que peut supporter la voirie. Avis défavorable à cette extension.

9.4.38 Anonyme. Complètement opposé à l'activité de SOTRECO. Que des nuisances olfactives dans notre quartier et en plus un transport routier saturé et une taxe d'habitation qui augmente démesurément face à la qualité de la vie Châteaurenardaise qui diminue.

9.4.39 Anonyme Je ne pense pas que cette évolution soit une bonne idée. Il y a beaucoup d'habitation dans le secteur, parfois même à moins d'un km. Les mauvaises odeurs arrivent au bout de la ville, parfois même jusqu'aux villes et villages voisins. Agrandir et augmenter la capacité de production n'est pas une bonne option. Essayons de trouver des alternatives Je suis contre l'évolution de la capacité de traitement de SOTRECO.

9.4.40 M. (ou Mme ?) Goussin Janick. Odeurs nauséabondes la plupart des matins (vers 8h)

9.4.41 Anonyme Nuisances olfactives croissantes. Crainte pour la santé publique du fait de la dégradation de la qualité de l'air

9.4.42 M. Boutet Luc. J'ai travaillé 16 ans pour SOTRECO. Tous les dirigeants de cette société ont œuvré pour que les odeurs soient de moins en moins perçues par les riverains. SOTRECO est d'utilité publique, le compostage est le meilleur

procédé actuel. Nos eaux usées doivent être absolument traitées et non rejetées dans les rivières.

- 9.4.43** M. Bunos Thierry. Il n'est pas judicieux d'augmenter la capacité de traitement des déchets. Il vaudrait mieux les obliger à créer moins de nuisance : odeurs, va et viens de camions, le ruissellement des eaux de pluie. Contre l'agrandissement
- 9.4.44** Mme Boiral Aurélia camping la Roquette. Jusqu'alors très supportables, les nuisances olfactives se sont répétées cette année. Ces odeurs aigres et fortes sont très prenantes. Notre activité et donc directement impactée (nos clients ressentent ces odeurs lorsqu'ils profitent de la piscine ou du snack). Nous sommes donc sensibles et anxieux de la tournure que prendraient les choses avec des tonnages complémentaires si ceux actuels ne sont pas maîtrisés. Notre interrogation est grande pour la santé des enfants scolarisés au lycée et qui respirent ces odeurs. Nous avons alerté AIRPACA ou SOTRECO en direct chaque fois que cela se produit
- 9.4.45** Mme Hirsch Kathy Défavorable à l'augmentation de tonnage demandée par SOTRECO. Membre de l'ASSAUVEN, et constate les dérives de SOTRECO et son non-respect des arrêtés préfectoraux. Les odeurs nauséabondes de plus en plus fréquentes impactent la qualité de vie dans notre commune et je m'interroge sur les risques de pollution notamment de l'eau.
- 9.4.46** M. Hirsch Jean Lou. Je m'oppose formellement à l'augmentation de tonnage demandée par SOTRECO pour deux raisons principales.
En tant qu'habitant de Châteaurenard, j'ai constaté que SOTRECO n'a pas respecté dans le passé ni les tonnages autorisés ni la composition qui au départ était des déchets agricoles et depuis longtemps largement complétés par des boues d'autres origines.
La seconde raison en tant que chef du département de pathologie cardiovasculaire de l'hôpital d'Avignon est une raison médicale : la forte nuisance quotidienne tous les matins et souvent au milieu de journée font craindre qu'outre la pollution aérienne il y a également une pollution des nappes phréatiques avec des conséquences probablement très significatives sur la santé. Il serait dommage que les autorités administratives soient impliquées ultérieurement dans une catastrophe sanitaire.
- 9.4.47** Anonyme. Réveillés par les odeurs nauséabondes nous obligeant à fermer les fenêtres. Contre l'agrandissement de SOTRECO. Pour trouver rapidement une solution envers les odeurs.

- 9.4.48** M. Adler Emmanuel Président de RISPO Tiens à souligner l'excellence du dossier présenté par SOTRECO. Livre ses commentaires sur les observations relatives aux nuisances olfactives produites par le compostage des boues d'épuration, résidus putrides produits par les habitants et qu'il faut gérer. En effet, depuis la reprise du site, les dirigeants de SOTRECO se sont engagés dans une démarche de qualité avec de nombreux investissements dans un secteur difficile. À ce titre, si la transformation des boues d'épuration constitue une activité industrielle par nature insalubre, l'attention permanente portée par l'exploitant au respect des procédures contribue au efficacement à réduire la gêne subie par les riverains. Illustration de du sérieux du travail de SOTRECO, le site bénéficie de la reconnaissance de la certification délivrée par l'association nationale RISPO depuis 2016. En outre, les équipes SOTRECO participent activement aux activités RISPO qui organise très régulièrement des activités sur les bonnes pratiques. Confirme tout l'intérêt de la valorisation par compostage des boues d'épuration pour la collectivité.
- 9.4.49** Anonyme. Habitante de Châteaurenard, je subis comme tous fréquemment les nuisances olfactives particulièrement désagréables générées par cette usine qui affectent tout le territoire urbain de la commune ou au moins sa partie nord et pas uniquement les abords de l'usine. Pour être directe, certains matins ça pue une odeur dégoûtante de tout à l'égout. Augmenter le tonnage c'est augmenter en l'occurrence ces nuages olfactifs qui n'ont rien à faire à proximité d'une commune de 18000 habitants. Le bien-être et la qualité de vie des populations doit primer sur la recherche des profits économiques.
- 9.4.50** Mme Nougier Françoise. Depuis de nombreuses années, j'utilise les composts de SOTRECO pour fertiliser les terres agricoles (arboriculture et maraichage). Celles-ci sont contrôlées par des analyses régulières. Celles-ci montrent une remontée régulière en matières organiques. De ce fait, nous limitons beaucoup l'utilisation d'engrais chimiques. Nous n'avons pas de trace de résidus dangereux. Certaines parcelles se trouvent à proximité du centre de traitement SOTRECO. Les odeurs dues à la décomposition des matières ont totalement disparues. En plus de la facilité d'utilisation, il est important de privilégier les circuits courts bien en amont de la commercialisation de la production fruitière et maraichère. C'est pourquoi je soutiens SOTRECO et lui accorde toute notre confiance

9.4.51 M. Clément Nougier. Jeune agriculteur, j'utilise les composts SOTRECO pour fertiliser les terres agricoles (arboriculture).

La suite reprend la même argumentation que le n° 9.4.50

9.4.52 Mme Nougier Sylvie. Depuis 15 ans j'utilise les composts SOTRECO pour fertiliser les terres agricoles (arboriculture et maraichage).

La suite reprend la même argumentation que les 2 numéros précédents

9.4.53 Mme Marjorie Nekkar. Depuis 15 ans j'utilise les composts SOTRECO pour fertiliser les terres agricoles

La suite reprend les mêmes arguments que les 3 numéros précédents

9.4.54 Anonyme. Je suis contre l'augmentation de capacité de cette usine. Cet été l'odeur était insoutenable Si vous régliez le problème, personne ne serait contre votre usine. Il faut respecter les riverains. Cette usine est située trop près des habitations, elle aurait mieux fait de s'installer à côté de la station d'épuration où elle ne gênerait personne

9.4.55 Anonyme. Habitant à proximité du chemin de la pointue, je suis interloqué par les commentaires laissés ici sur l'entreprise SOTRECO. Certes, l'activité de compostage est odorante (on peut le constater en passant à côté de la déchèterie qui est contre les installations. Cependant dire que les nuisances créées rendent le quartier invivable est pour moi faux. Je ne sens que très rarement les odeurs de déchets. Et surtout pas plus que d'autres odeurs (non pointées du doigt). Il me semble important de soutenir ce genre d'activité qui apporte des solutions concrètes à l'économie circulaire. Je ne vois pas de problème à autoriser l'augmentation de capacité de quelques pour cents.

9.4.56 M. Herbelet Jean Marc. Je suis manager dans une équipe de vente et d'après-vente de matériels de travaux publics. Mes équipes et moi-même intervenons très régulièrement chez SOTRECO pour l'entretien ou les réparations des machines du site. Il est indéniable que très peu d'odeurs sont émises. De très gros investissements ont été faits pour la diminution des odeurs et faire progresser le site.

9.4.57 Mme Mourgue Hélène. Je connais SOTRECO depuis 2013, année de son rachat par les actionnaires actuels. Éluë à la CCI du pays d'Arles, proche des entreprises de mon territoire, j'ai pu suivre l'évolution de de celle-ci. J'ai ainsi observé de nombreux investissements visibles (bâtiments, couvertures de compost, installation de traitement de l'eau) avec une grande transparence d'information. Il est curieux de voir autant de voix s'élever contre cette société durant cette enquête publique alors que ces dernières années les plaintes étaient quasiment inexistantes.

- 9.4.58** M. Campos Matthieu. Les odeurs récurrentes dégagées par SOTRECO sont extrêmement désagréables. Je ne souhaite pas que cette entreprise augmente sa capacité de retraitement des déchets.
- 9.4.59** Anonyme. Travaillant au centre-ville de Châteaurenard, il est extrêmement rare de sentir les odeurs de l'usine, et maximum jusqu'à 10h. Caractéristiques du compost, je me permets ainsi de les prévenir (les rares fois où cela arrive centre-ville) afin qu'ils puissent recouper les informations et continuer dans la lignée de leurs rénovations et travaux qu'ils ont pu faire jusqu'à présent. Car ayant eu la possibilité d'aller directement sur place, cela n'a plus rien à voir avec les années précédentes.. Et d'ailleurs il faut être sur place pour se rendre compte que l'odeur en centre-ville n'est pas comparable à celle à l'intérieur des entrepôts, ce qui confirme que les travaux fonctionnent bien, l'usine a fait des progrès remarquables. De plus, critiquer le "naturel" alors que l'on critique le chimique est assez surprenant...
- 9.4.60** M. Jouteau Olivier. Depuis une dizaine d'année, j'accompagne l'entreprise SOTRECO dans sa recherche de financement sur des programmes d'investissement ou d'innovation. Régulièrement en contact avec M Chamoux ou M Godefroy, j'ai toujours pu constater chez eux, une volonté forte d'améliorer le process industriel pour assurer la pérennité du site et des emplois tout en ayant une réelle préoccupation pour réduire les impacts sur l'environnement. D'ailleurs, les investissements très importants, réalisés ces dernières années sur les bâtiments, les systèmes de ventilation ou de traitement des eaux, démontrent, avec le soutien de partenaires publics, cette volonté de réduire les odeurs et limiter les nuisances sur l'environnement. Enfin, la remarquable transparence de la société lors des Commissions de Suivi de Site chaque année, prouve, une nouvelle fois, l'engagement des dirigeants. L'impact de l'activité sur l'environnement, depuis 10 ans, évolue positivement.
- 9.4.61**
- M. Landry Habitant à Chateaurenard depuis 30 ans, je suis allé travailler à l'étranger pendant 5 ans. A mon retour j'ai eu du mal à retrouver un emploi sur le bassin de Chateaurenard, la société SOTRECO m'a proposé un contrat de huit mois pour des travaux d'entretiens à l'intérieur du bâtiment. J'ai participé à l'entretien des casiers de fermentation, des laveurs d'odeurs, et de divers matériels, la société apportait une grande rigueur sur l'entretien et la maintenance de ses équipements. L'ambiance et les conditions de travail y

étaient très bien, même en travaillant à l'intérieur du bâtiment je n'ai jamais été dérangé par les odeurs. A l'issue de ma mission, la société SOTRECO m'a aidé à trouver un emploi en CDI, emploi que j'occupe toujours à ce jour.

- 9.4.62** Mme Mariotti Françoise. Je suis très inquiète par rapport à l'extension prévue de cette usine, ces dernières semaines il y avait une odeur dans la nuit qui était insoutenable...impossible de dormir les fenêtres ouvertes malgré la chaleur, je suis aussi très inquiète par rapport à l'environnement par rapport à notre santé celle de mes petits-enfants, de mes parents...
- 9.4.63** Anonyme. Nous avons passés un été avec une odeur insoutenable, ceci est inadmissible, nous sommes très inquiets par rapport à l'extension prévue de cette usine ...comment allons-nous pouvoir continué à vivre avec cette odeur extrêmement incommodante, cette usine est-elle dangereuse pour notre santé ??????
- 9.4.64** M. Mazoyer Stéphane. J'habite à moins de 2 km à vol d'oiseau de la société SOTRECO. Je constate régulièrement des effluves malodorants qui proviennent de cette société. Ce qui m'inquiète le plus, c'est le risque de pollutions des eaux. En effet, toute la zone agricole et ses habitations ne sont pas alimentées par le réseau d'eau potable de la ville. Chaque maison est alimentée par son propre forage et l'eau est utilisée pour tous les besoins domestiques, la plupart des habitants consomment également cette eau qui ne subit aucun contrôle sanitaire. Avec cette augmentation de capacité de SOTRECO, comment garantir qu'il n'y aura pas de pollution supplémentaire ?
- 9.4.65** M Vidal Pierrick Je tiens à féliciter la SOTRECO pour les efforts et leurs professionnalismes....en effet les nuisances y a quelques années étaient importantes mais aujourd'hui nous avons vu et surtout ressenti les efforts .Et je remercie la direction de s'impliquer autant dans la vie économique locale
- 9.4.66** M. Blais Thierry Odeurs insupportables
- 9.4.67** M. Brias Sébastien. SOTRECO a toujours été un partenaire privilégié sur notre territoire. Créée depuis le 01/01/2020, la Régie des Eaux de Terre de Provence regroupe les communes de Cabannes, Châteaurenard, Mollégès, Noves, Plan d'Orgon, Orgon, Rognonas, Saint Andiol et Verquières. Notre activité est la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Les boues d'épurations produites par les usagers de notre territoire sont donc traitées et valorisées sur le territoire. SOTRECO représente donc pour nous une chance : l'impact environnemental lié au transport est considérablement réduit et la valorisation des boues par le compostage est aujourd'hui la solution la plus adaptée à notre territoire. En effet, les épandages de boues

liquides, la méthanisation ou l'incinération, aucune de ces solutions ne sont applicables sur nos communes. Les boues produites sur nos territoires particulièrement attractifs ne cessent de s'accroître et les solutions pour les traiter sont très faibles. En revanche près de nous, nous savons que nous avons des professionnels qui sont à notre écoute.

- 9.4.68** Anonyme Habitons depuis quelques mois à Châteaurenard et quelle MAUVAISE SURPRISE, en découvrant régulièrement, le matin, à l'heure du petit déjeuner, ces odeurs NAUSEABONDES..!!! Odeurs PESTILENTIELLES et tenaces que nous ressentons même à l'intérieur de la maison. Informés de cette nuisance, c'est sûr que nous aurions choisi une autre ville pour venir vivre notre retraite en Provence ! Alors NON.. Sommes opposés à toute augmentation des nuisances olfactives à Châteaurenard en Provence.
- 9.4.69** SERAMM Depuis de nombreuses années, SOTRECO traite les boues de la ville de Marseille avec un grand professionnalisme, elle est très à l'écoute de ses clients et assure un service de qualité. La proximité du site de SOTRECO évite d'exporter nos boues hors de la région PACA, ce qui diminue fortement l'empreinte Carbone liée aux nombreux kilomètres économisés par camions. SOTRECO valorise la matière organique en un compost qualitatif et normé NF U44-095 ce qui permet sécuriser le retour au sol de la matière organique. La production de compost permet par ailleurs aux agriculteurs du département de trouver un amendement organique à un prix attractif. Les audits du site pilotés par l'Agence de l'eau RMC permettent d'agréer la structure et l'exploitation. Cet agrément constitue la reconnaissance de la maîtrise et du professionnalisme de SOTRECO. SERAMM Producteur de Boues issues des eaux usées urbaines de MARSEILLE 35 bd du Capitaine Gèze 13308 MARSEILLE CEDEX 14
- 9.4.70** M. Roux Philippe INTERVAL Veuillez trouver ci-joint une communication ...
Il s'agit d'une publicité sans lien avec l'enquête
- 9.4.71** Mme Odile Perrot Le compostage s'inscrit bien dans une politique d'économie circulaire et de retour au sol de la matière organique. Il répond à une demande des agriculteurs pour lutter contre la sécheresse, l'érosion, participe à la vie biologique des sols et fournit des fertilisants aux cultures.

10 Analyse des observations et avis

Cette enquête a donné lieu à 139 observations, et il serait fastidieux et inutile de les examiner une par une.

114 avis défavorables ont été comptabilisés, contre 24 avis favorables et un avis réservé.

Mais une enquête n'est pas un match où l'on compte les points : il faut analyser avec objectivité la pertinence des avis émis.

La grande majorité (pour ne pas dire quasi-totalité) des avis défavorables ont pour justification les mauvaises odeurs ressenties. Il s'agit d'un facteur subjectif, mais qui n'en est pas moins réel pour les personnes qui le ressentent.

De nombreux avis traitant du même sujet, la réponse se fait par thème et non individuellement.

Les avis ont été transmis au maître d'ouvrage, la SOTRECO en application de l'article R123-18 du code de l'environnement.

Celui-ci a répondu (annexes n°4.1 à 4.6), et l'analyse tient compte de ses réponses.

ASSSAUVEN et Commission de Suivi de Site (CSS)

Une association est très active sur cette affaire : il s'agit de l'ASSSAUVEN (Association pour la Sauvegarde de Notre Environnement). Cette association a été à l'origine de la création d'une Commission de Suivi de Site (CSS) dont les comptes rendus ont été consultés par le commissaire enquêteur. (Années 2016, 2017, 2018, 2019).

Cette commission réunit les services de l'État les plus concernés (DREAL, ARS, DDSIS, Sous-préfecture d'Arles), la commune, l'ASSSAUVEN, SOTRECO, la CCI du pays d'Arles, ainsi qu'ATMOSUD.

Ces réunions annuelles permettent

- De faire le point sur l'année écoulée
- Le bilan des plaintes odeurs
- Les derniers aménagements du site
- Les projets de modification du site
- L'avancement du dossier d'enquête publique

La lecture des comptes rendus montre que les discussions ont été constructives selon les dires des personnes présentes à cette commission.

Le commissaire enquêteur s'étonne donc des propos contenus dans le tract diffusé par l'ASSSAUVEN pendant l'enquête (pièce annexe n°8)

Le commissaire enquêteur s'étonne aussi de la violence des propos recueillis lors de cette enquête de la part de certains participants, sans doute en relation avec le tract.

Le commissaire enquêteur s'est interrogé sur le grand nombre d'avis défavorables et leur caractère répétitif.

Si le ressenti des odeurs des personnes proches du site n'est pas étonnant, (même s'il semble excessif) le même ressenti des personnes éloignés est plus surprenant. Voici quelques exemples :

- Odeur dans l'ensemble de la commune
- Depuis des années les odeurs pestilentielles sont une véritable horreur
- Des odeurs nauséabondes se répandent dans tous les quartiers
- Les odeurs nauséabondes envahissent Châteaurenard

Ce n'est qu'un échantillon représentatif des nombreux avis de personnes n'habitant pas à proximité du site.

Le commissaire enquêteur peut témoigner personnellement qu'il n'a ressenti aucune odeur lors de ses nombreux déplacements à Châteaurenard en août, septembre et octobre 2020 (plus de 10). Les employés de la mairie ont été interrogés : un seul a ressenti une odeur rapidement disparue un matin. L'office du tourisme n'a recueilli aucune plainte à ce sujet.

Le personnel d'accueil de la maison des services, très étonné par la question, n'a jamais entendu parler de mauvaises odeurs.

Quelques commerçants interrogés ont fait la même réponse, y compris le plus réputé d'entre eux, la pâtisserie Haweker.

Ce sondage n'a pas de valeur scientifique, mais permet d'instiller un doute sur la validité des avis recueillis.

L'avis concernant Noves (n° 9.2.2) ne repose sur aucune réalité, aux dires même de la commune.

Les avis concernant Avignon (4 dont 2 fois la même personne) sont très étonnants. Ils proviennent tous d'habitants du même lotissement du quartier de Montfavet. Il n'y a pas d'explications faute d'autres signalements, alors qu'il y a de nombreux établissements publics à proximité des signalements, notamment scolaires et hospitaliers.

Recherche des avis recueillis sur le site « TRIPADVISOR » sur les hôtels et restaurants proches de SOTRECO

Tripadvisor est un site internet très utilisé par les voyageurs qui y trouvent des avis (favorables ou défavorables) réputés sans filtres sur les établissements touristiques.

Mas de l'Echanson hôtel restaurant chemin des Iscles à 1km du site. Plus de 500 avis dont de nombreux très défavorables. Aucun ne signale les mauvaises odeurs

La Noria restaurant avenue Jean Mermoz à 1,7 km du site. Peu d'avis, aucun ne signale de mauvaises odeurs

Camping la Roquette près du précédent (Noria) Nombreux avis (72) majoritairement très favorables. Aucun ne signale de mauvaises odeurs.

{À noter que ces avis contredisent les avis des gérants de ce camping recueillis lors de l'enquête : voir les n° 9.4.2 et 9.4.44. Parmi les avis très favorables de juillet-août 2020 un seul signale une réserve, simplement pour une mauvaise connexion WIFI. Les autres expriment leur entière satisfaction}.

Hôtel Akéna avenue Jean Mermoz à 2,3 km du site Nombreux avis (77) quelques-uns défavorables, majoritairement favorables. Aucun ne signale de mauvaises odeurs. Ce sont les bruits routiers empêchant de dormir les fenêtres ouvertes.

Auberge de Noves. Le Deves à 2km du site Etablissement très réputé (une étoile au guide Michelin) Nombreux avis très favorables, rarement défavorables, aucun ne signale de mauvaises odeurs.

À signaler que tous ces établissements se situent sous les vents dominants (de NW à NE) et à l'intérieur de la zone verte de la carte ATMOSUD ci-dessous

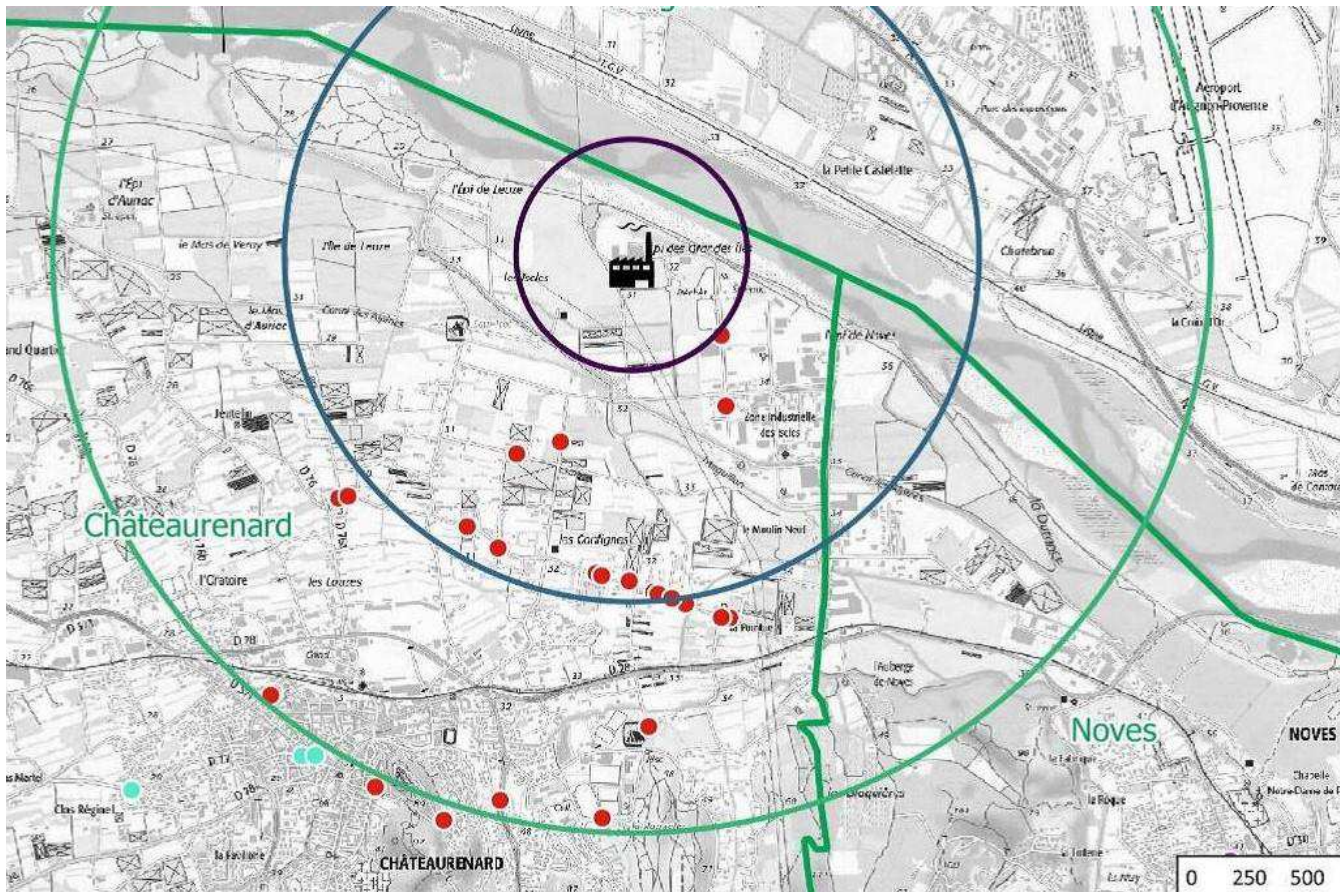
Certains avis défavorables signalent que les seuls avis favorables sont ceux des employés de SOTRECO, et soupçonnent un chantage à l'emploi (notamment n° 9.1.30 APPRE). Le commissaire enquêteur estime que ce genre de réflexion visant à dévaloriser les opinions des autres n'a pas sa place dans un registre d'enquête publique. Chacun doit pouvoir s'exprimer librement. La défense de son environnement est légitime, la défense de son emploi l'est également. L'ajout d'une mention « incroyable » (n°9.1.27) par une main courageusement anonyme n'ajoute ni n'enlève rien à la valeur des opinions exprimées.

Ces avis défavorables « oublient » (volontairement ?) les avis favorables des agriculteurs utilisateurs des composts

ATMOSUD a réalisé une étude en décembre 2019 intitulée « *Synthèse des nuisances signalées autour de l'installation SOTRECO de Châteaurenard* ».

À noter qu'ATMOSUD ne fait que compiler les signalements et ne porte pas de jugement sur leur pertinence.

Le schéma extrait de cette étude montre la situation des 149 signalements recueillis au cours de l'année sur Châteaurenard concernant l'activité de SOTRECO.



Site SOTRECO

Distance au site (m)

500m

1500m

2500m

Un pic de signalement a été observé en mars et mai 2019.

SOTRECO a répondu à ATMOSUD que « *les 11 et 12 avril, des opérations de maintenance sur les ouvertures de désenfumage ont été effectuées, plutôt en*

SOTRECO Châteaurenard

E20000035/13

Rapport

fin de journée. Ces ouvertures temporaires conjuguées à une faible pression atmosphérique (beau temps) et un faible vent ont semble-t-il généré des panaches d'odeurs. Enfin, il est à préciser que le produit fabriqué par SOTRECO est destiné à de nombreux agriculteurs (maraîchers et arboriculteurs), qui viennent dorénavant charger du produit en tracteur et remorque, pour l'épandre dans les cultures à proximité immédiate (rayon de moins d'un kilomètre). Il est ainsi certain que certaines des odeurs perçues par les riverains ne soient pas liées à l'installation en elle-même de SOTRECO, mais au produit fabriqué, vendu et épandu sur les zones de culture à proximité par les agriculteurs »

Aucun signalement auprès d'ATMOSUD ne se trouve au-delà de 2500m, ni sur les communes de Noves ou Avignon.

De nombreuses contributions s'inquiètent de l'impact des odeurs sur la santé.

La réponse à cette interrogation se trouve dans la conclusion de l'avis de l'Agence Régionale de Santé (ARS) : « *La caractérisation des risques et l'analyse des incertitudes permettent de conclure que les risques sanitaires liés aux émissions atmosphériques de SOTRECO peuvent être considérées comme non préoccupants* ».

La situation de SOTRECO : Plusieurs contributeurs s'étonnent qu'un établissement comme SOTRECO soit implanté dans une zone inondable de la Durance (notamment l'APPRE n° 9.1.31)

Ainsi que l'explique la DREAL, l'établissement se trouve dans le secteur Ne de la zone N du plan d'urbanisme en vigueur de Chateaurenard.

Le secteur Ne est entièrement dédié au traitement des déchets industriels et à la déchèterie. Les installations de SOTRECO s'inscrivent dans ce cadre.

Les permis de construire délivrés en 2015 à l'exploitant confirment la compatibilité des activités existantes avec le PLU en vigueur.

Pour protéger la zone, les digues ont été réaménagées récemment pour les rendre résistantes aux crues. La procédure de validation est en cours.

Plusieurs contributeurs ont profité de cette enquête pour réclamer, de façon parfois excessive ou brutale, la suppression de cette usine et la remise en état des lieux.

Aucun texte législatif ou réglementaire ne peut imposer cette suppression de cet établissement régulièrement autorisé, dans une zone dédiée à cette activité.

Lors des enquêtes relatives au PLU, aucune remarque n'a été faite sur cette zone.

On peut rapprocher cette demande de suppression du syndrome « NIMBY », acronyme de Not In My Back Yard (Pas Dans Mon Jardin)

La nappe phréatique.

La pollution de la nappe phréatique est un sujet évoqué de nombreuses fois dans les avis recueillis.

Ainsi que le signale le rapport de la DREAL, le site dispose de surfaces imperméabilisées (enrobés ou dallage béton). Les eaux superficielles, ainsi que celle des toitures sont dirigées vers des bassins de rétention où elles sont traitées et rejetées en Durance ou réutilisées pour l'arrosage des composts. De plus, les stockages de GNR, d'acide sulfurique et d'ammoniac sont munis de rétentions. Un suivi piézométrique (3 piézomètres) est mis en place sur le site pour vérifier l'absence d'impact de l'activité sur la nappe souterraine. Les campagnes de mesures réalisées depuis 2012 n'ont jamais relevé d'anomalie.

L'activité de SOTRECO n'a donc aucune influence sur la nappe phréatique de la zone des iscles.

EAU

L'établissement est approvisionné en eau par le réseau public (eau potable) et les eaux usées domestiques sont raccordés à la station d'épuration voisine.

L'eau industrielle provient de 4 forages souterrains et elle est destinée à l'arrosage du compost et des bio-filtres, au fonctionnement des tours de lavage de l'air et au nettoyage des camions et des sols

Rejet des eaux de ruissellement

Les eaux superficielles, ainsi que celles des toitures et des nettoyages, sont dirigées vers des bassins de rétention où elles sont traitées et rejetées en Durance ou réutilisées pour l'arrosage des composts.

Trafic routier.

L'augmentation de trafic routier projeté lié à l'augmentation de l'activité sera de 45% (trafic porté à 116 mouvements par jour). Ces chiffres sont à mettre en rapport avec le trafic moyen de la RD 28 entre Châteaurenard et Noves : 21 730 véhicules/jour selon le dernier comptage connu.

Cette augmentation est relativement négligeable par rapport au trafic général.

À l'intérieur de la zone des Iscles, lieu d'implantation de SOTRECO, le trafic lié à l'activité de l'usine ne semble pas être majoritaire par rapport aux autres activités.

L'augmentation de capacité de traitement de SOTRECO va entraîner des pollutions supplémentaires, notamment olfactives

C'est effectivement un point essentiel, puisque c'est l'objet même de l'enquête, mis en avant par de très nombreux contributeurs pour s'opposer au projet.

L'argument essentiel des opposants au projet peut être résumé de la façon suivante :

« SOTRECO n'arrive même pas à traiter correctement le tonnage actuellement autorisé, comment cette société peut prétendre traiter une quantité supplémentaire sans accroître la pollution olfactive ? »

Ainsi que le note la DREAL, les émissions atmosphériques sont fortement liées aux gênes odorantes pour ce type d'activités.

Le site dispose de 5 points de rejet canalisé d'effluents atmosphériques équipés de traitements associés :

Référence	Débit	Traitements associés	Equipements raccordés
L1	12 000m ³ /h	Lavage acide, bio-filtre BF1 (90m ²)	20 casiers de fermentation
L2	24 000m ³ /h	Lavage acide, bio-filtre BF2 (2x90m ²)	40 casiers de fermentation
L3	12 000 m ³ /h	Lavage acide, bio-filtre BF3 (90m ²)	20 casiers de fermentation
L4	50 000 m ³ /h	Lavage acide, bio-filtre BF4 (200m ²)	Air ambiant de la moitié du bâtiment principal
L5	100 000 m ³ /h	Lavage physico chimique	Air ambiant du bâtiment secondaire Et de la seconde moitié du bâtiment principal

Les substances principales émises sont principalement l'ammoniac (NH₃) et l'hydrogène sulfuré (H₂S). La campagne de mesure 2017 a relevé un dépassement de la Valeur Limite d'Exposition (VLE) sur l'ammoniac.

L'exploitant a effectué un remplacement intégral des bio-filtres en 2018, une rénovation de tous les systèmes de ventilation et une rénovation complète du laveur physico-chimique de la L5 en 2019.

La dernière campagne de mesure des rejets en 2019 a permis de vérifier que les valeurs limites d'émissions réglementaires sont respectées.

Les odeurs et les émissions atmosphériques étant fortement liés, des campagnes de mesures des odeurs devront être prescrites pour vérifier le respect de la réglementation en vigueur (arrêté ministériel du 22 avril 2008)

L'exploitant propose une amélioration consistant à créer un point d'extraction de l'air ambiant, faiblement chargé en odeur, qui force un plus grand volume d'air neuf et frais en entrée dans l'usine.

Cette amélioration, déjà adoptée dans d'autres installations comparables, devrait être imposée.

Autre amélioration souhaitable, le déplacement de l'entrée des camions vers une entrée latérale. Actuellement, les camions entrent et déchargent les boues dans l'axe des vents dominants (nord-sud), entraînant des pannes régulières du système d'ouverture de ces portes. Le déplacement de ces portes permettrait aux camions de décharger sans entrer dans le bâtiment et générerait moins de nuisances.

Les pics d'odeurs relevées mis en évidence par l'étude ATMOSUD sont dus à des incidents de fonctionnement de l'usine. Les améliorations proposées sont destinés à éliminer autant que possible ces incidents.

Les produits fabriqués et le périmètre d'utilisation

Le compost fabriqué est un produit normé apte à être utilisé en agriculture.

Il est utilisé par des agriculteurs locaux, qui viennent s'approvisionner directement, en général avec tracteurs et remorques. SOTRECO propose également un service d'approvisionnement à la demande, toujours dans un périmètre restreint autour de l'installation, le coût du transport étant rédhibitoire.

L'utilité publique de l'installation

L'élimination des boues de station d'épuration urbaines est une nécessité réglementaire. Chaque citoyen produit des déchets qu'il faut éliminer. Le temps n'est plus où les boues étaient mises en décharge après un séchage sommaire.

Le procédé de traitement par compostage de boues de station d'épuration et de déchets verts est une solution bien meilleure d'un point de vue écologique que le procédé par incinération.

Les agriculteurs locaux sont très satisfaits de l'épandage des composts, qui évitent le recours à des engrais chimiques et améliore la qualité des sols en substances organiques.

Le Marché d'Intérêt National (MIN) de Châteaurenard génère un retrait de produits agricoles ou alimentaires périmés qui doivent être éliminés et trouvent à proximité avec SOTRECO un moyen de les valoriser

Les gestionnaires des stations d'épuration apprécient également la proximité de l'installation qui leur économise des frais de transport.

11 Clôture du Rapport

Le présent document constitue le Rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique ayant pour objet la demande présentée par la société SOTRECO en vue d'augmenter la capacité de traitement de son unité de compostage de boues de stations d'épuration et de déchets verts sise sur le territoire de la commune de Châteaurenard

A l'expiration de la période consacrée à l'enquête publique, le 30 septembre 2020 à 17h30, le commissaire enquêteur clôt le registre mis à la disposition au public dans les locaux du service urbanisme de la mairie de Châteaurenard. Après avoir relaté le déroulement de l'enquête, le présent rapport est clôturé, les conclusions et l'avis motivé du commissaire enquêteur sont présentés dans un document séparé.

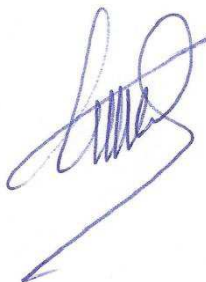
Les registres des communes de Noves et d'Avignon ont été envoyés par les services de ces communes au commissaire enquêteur et clôt dès réception. Le registre électronique a été clôt le 30 septembre à 23h55. Les pièces annexes font l'objet d'un dossier particulier.

Ce jour j'adresse à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône:

- Le rapport avec ses annexes, les registres d'enquête avec ses documents joints
- L'avis et les conclusions

Fait à Saint Rémy de Provence le 30 octobre 2020

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Georges Mazuy', with a long horizontal stroke extending to the right.

Georges Mazuy